



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 08/04/2019

Reçu en préfecture le 08/04/2019

Affiché le

- 8 AVR. 2019

ID : 056-215601626-20190403-DB20190419-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mercredi 3 avril 2019

**FORT BLOQUE : DEMANDE DE PROLONGATION DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
DU DOMAINE PUBLIC MARITIME**

Etaient présents :

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Bernard CLERGEON, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Martine LIEDOT, Anne-Valérie RODRIGUES, Christelle CAINJO, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Loïc TONNERRE, Dominique DAUGES, Dominique QUINTIN, Isabelle LE RIBLAIR, Irène BELLEC, Sylvain BRITEL, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Armelle GEGOUSSE à Antoine GOYER, Teaki DUPONT à Isabelle LE RIBLAIR, Philippe DONIES à Dominique QUINTIN, Daniel LE LORREC à Sylvain BRITEL, Thierry LE FLOCH à Michel LE MESTRALLAN.

Absente : Nolwenn DELALEE.

Secrétaire de séance : Patrick GOUELLO

Présents : 27
Pouvoirs : 05
Absent : 01

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

n°19

FORT BLOQUE : DEMANDE DE PROLONGATION DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

Rapporteur : Jean-Luc MADEC

A la demande des services de l'Etat (DDTM), la commune de Ploemeur sollicite les services de l'Etat pour bénéficier d'une nouvelle prolongation de durée du titre d'occupation accordé le 21 février 2001 pour la zone de mouillage et d'équipements légers (ZMEL) de Fort Bloqué.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Finances, ressources humaines » du 25 mars 2019 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

Considérant que la commune est titulaire du titre d'occupation pour la zone de mouillage et d'équipements légers (ZMEL) de Fort Bloqué,

Considérant que le titre d'occupation pour la ZMEL de Fort bloqué a été accordé à la commune en date du 21 février 2001 pour une durée de 15 ans (échéance 31/12/2016) et renouvelé deux fois 1 an (échéance 31/12/2018),

Considérant que la commune souhaite toujours étendre sa compétence mouillages sur l'ensemble de son littoral.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à solliciter des services de l'Etat pour la prolongation du titre d'occupation pour la zone de mouillages et d'équipements légers de Fort Bloqué, pour une durée de 1 an.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Ploemeur (Merbitan). The stamp contains the text 'MAIRIE DE PLOEMEUR' at the top and '(Merbitan)' at the bottom. In the center, there is a coat of arms. A signature in black ink is written over the stamp. A long horizontal line extends from the right side of the stamp across the page.

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire